

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.10.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 16.10.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 17

Le quinze Octobre deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Séverine BERLAND et à M. Patrick COIRAULT ainsi que M. Stéphane VASLIN et Mme Peggy AUGUSTIN non représentés.

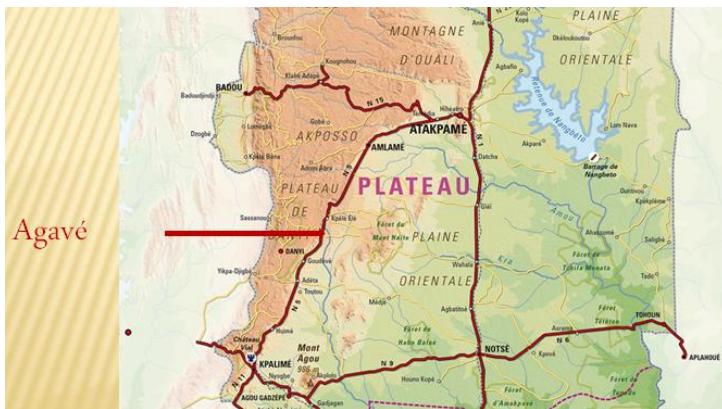
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Arthur JONES.

Monsieur le Maire accueille les élus ainsi que Madame Valérie COUARRAZE secrétaire de l'Association ARBRES et Monsieur Francis DELAGE trésorier, venus pour présenter leur dossier concernant le projet de jumelage avec Agavé au Togo. Après avoir désigné le secrétaire de séance et adopté le compte-rendu de la séance du 17 Septembre 2018, l'assemblée délibère comme suit :

PROJET DE JUMELAGE AVEC AGAVE AU TOGO

Madame Sylvie Magnain indique que les membres de la commission « Animation de la vie locale » ont déjà travaillé sur ce projet de jumelage. Elle donne la parole à Madame Couarraze et à Monsieur Delage mandatés pour exposer ce dossier dont ils rappellent la chronologie et le contexte.

L'association « Association Région Boutonne pour des Rencontres et des Echanges avec le Sud a pour but de faire se rencontrer des cultures diverses afin de favoriser leur compréhension dans le respect de leurs différences et suivant le principe de réciprocité, en facilitant les rencontres et en développant les échanges avec le Sud, notamment l'Afrique.



Depuis 30 ans l'Association ARBRES est partenaire de la ville d'Agavé au Togo. Même si certaines pensaient que le jumelage avait déjà été officialisé au vu des relations entretenues depuis de nombreuses années par l'association ARBRES, aucun jumelage officiel n'a été concrétisé comme d'autres collectivités ont pu le faire dans le sud du département des Deux-Sèvres.

8 chantiers participatifs ont été menés grâce aux missions, à la participation des habitants et aux dons. Plusieurs axes d'intervention ont été définis : santé (rénovation du dispensaire, aménagement d'une maternité), éducation (construction de salles de classes au collège et dans les écoles primaires de brousse – installation de toilettes sèches – remise d'un photocopieur) agriculture (financement d'un poste de technicien agronome – réel appui technique, aux besoins en matériel, aux projets des paysans), eau (achat de motos pompes).

Les échanges avec la population sont très riches et forts, en respect mutuel avec l'envie partagée d'avancer. La population togolaise très impliquée, participe aux actions menées tant en main d'œuvre que financièrement (à hauteur de 5 à 10%).

Pour apporter son soutien aux actions, ARBRES organise des actions localement: un couscous en février, une randonnée au printemps, la collecte de parrainages qui ont permis la scolarisation de 340 filles et 400 garçons dont les résultats sont globalement très encourageants.

Un projet d'échange de correspondance entre les écoles primaires de Chef-Boutonne, Couture d'Argenson, Gournay, Melleran, Pioussay, Sompt et les écoles d'Agavé et de tous les petits villages des alentours est par ailleurs en train d'être mis en place .

Madame Couarraze et Monsieur Delage indiquent qu'entre Chef-Boutonne et Agavé c'est une relation d'amitié qui dure depuis 30 ans, des échanges, des partages, de la solidarité, de l'entraide. Officialiser cette relation, c'est officialiser le jumelage. Un jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits. Les valeurs de ce jumelage sont l'amitié, la connaissance, la coopération entre les peuples.

Aujourd'hui l'association ARBRES voudrait formaliser un jumelage pour légitimer et concrétiser 30 ans :

- d'échanges nord-sud (chantiers de jeunes et missions au TOGO, accueil de Togolais, correspondance entre les écoles,
- de rencontres de cultures différentes pour contribuer à rendre la vie plus décente aux Togolais afin de maintenir les familles dans leur lieu de vie,
- de soutien de la commune de Chef-Boutonne par son aide financière (subvention), ses prêts de salles, l'implication de ses élus (parrainage, participation aux manifestations,
- de fierté à aider les habitants d'Agavé, par leur implication auprès des enfants, et leur participation aux manifestations,

Madame Couarraze et Monsieur Delage ont répondu aux questions des élus. Monsieur le Maire indique son souhait de donner suite à ce projet de jumelage et précise que les modalités de la future convention qui sera présentée aux élus avant signature, ne sont pas encore totalement finalisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet de jumelage entre la commune de Chef-Boutonne et Agavé au Togo.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain adjoint responsable de la commission « Animation de la Ville » présente les subventions que la commission propose d'attribuer après examen des dossiers déposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine les propositions suivantes :

- **1 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chef-Boutonne pour l'organisation de la course « Les foulées des Pompes à pieds le 4 Novembre 2018.**
- **400 € à Surfin'Boutonne pour le concert du 16 Novembre 2018.**

TARIFS COMMUNAUX 2019

Madame Sylvie Magnain indique que la commission « Animation de la ville » a travaillé sur une éventuelle harmonisation des tarifs avec les tarifs appliqués par les communes de la Bataille, Crézières et Tillou.

Sur proposition de la commission « Animation de ville », le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs communaux de 2018 pour 2019 : location de salles, location de matériel, placage, photocopies, visites du château et de la ville. Une réflexion sera menée en 2019 pour 2020 dans le cadre de la commune nouvelle.

POINT SUR L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA « COMMUNE NOUVELLE »

Madame Sylvie Magnain fait le compte-rendu des orientations envisagées par le groupe de travail « Service à la population » dont le maintien des journaux « Couleur à la Une » et « Couleur Boutonne » avec cependant l'ajout d'un « S » à Couleur pour tenir compte de la diversité, modification du logo de la commune historique de Chef-Boutonne tout en gardant les couleurs, adaptation du site internet de la Commune de Chef-Boutonne.

Monsieur Rodolphe Fourré et Monsieur Joel Proust font le compte rendu des orientations envisagées par le groupe de travail « Patrimoine » : Visite des 4 communes historiques par les agents des services techniques, point sur des changements de dénomination de rues pour éviter les doublons.

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des orientations envisagées par le groupe de travail « Gouvernance » : Discussion sur l'exécutif et le rôle de chacun.

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des orientations envisagées par le groupe de travail « Ressources Humaines » : Discussion sur les ouvertures des mairies, volonté d'harmoniser le temps de travail et les horaires d'embauche pour le 1^{er} janvier, les mouvements de personnel au service administratif et au service technique ...

Monsieur le Maire précise que les groupes d'élus mènent une réflexion dans un état d'esprit tout à fait constructif donnant tout son sens à l'unité de la commune nouvelle.

Les élus sont invités à visiter les communes historiques : le 27/10 Tillou, le 03/11 Chef-Boutonne, le 17/11 La Bataille et Crézières. Les 42 conseillers municipaux se rencontreront le 10 Décembre pour travailler ensemble à l'organisation de 2019. Une réunion publique est programmée le 11/12 à 20 heures 30.

CREATION ET MODIFICATION DE POSTES AU SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal pour tenir compte du départ à la retraite de Mme Michèle Guerry le 31.12.2018 et de la réorganisation du service ménage dans le cadre de la commune nouvelle évoqué dans le point précédent, décide à l'unanimité, de :

- **créer un poste d'adjoint technique à 17 heures 30 au 01.12.2018** (qui viendra se substituer au contrat CAE de M. Paul Murphy dont l'échéance est le 30.11.2018) **et un poste d'adjoint technique de 20 heures** (la personne supervisera également le service (ménage – vins d'honneur – états des lieux),
- **la suppression sous réserve de l'avis du Comité technique, du poste de 28 heures actuellement occupé par Mme Guerry.**

ACHAT DE LOGICIELS DE GESTION

Le logiciel de gestion (comptabilité, élections, paie...) utilisé par La Bataille et Crézières est JVS Mairistem, Chef-Boutonne (avec options supplémentaires : cimetières et recensement militaire) et Tillou utilisent le logiciel Cegid. Chacune des communes utilise également un logiciel d'état civil. Il est précisé que la Commune de Chef-Boutonne utilise d'autres outils plus spécifiques à savoir : Atal (logiciel de gestion des services techniques et gestion des locations de salles), Adelyce (rétrospective et prospection budgétaire), GED (archivages des pièces comptables et des délibérations du Conseil Municipal). Les 2 fournisseurs (JVS Mairistem et le Centre de Gestion pour Cegid) ont présenté le potentiel respectif de leur logiciel aux 4 maires et aux agents utilisateurs, afin de pouvoir choisir le plus adapté aux besoins, au 01.01.2019.

Sur proposition des 4 élus et 3 agents concernés, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme le choix des logiciels de JVS Mairistem plus adaptés et offrant davantage de moyens de statistiques et de simulations pour une aide à la décision, pour un montant TTC de 11 199 € (droit d'accès) intégration faite de la reprise des données et la reprise de 4 exercices comptables de chacune des 4 communes historiques et un coût annuel TTC de 9 950 €.

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (Nouvelle appellation SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES) - VALIDATION DU DOSSIER

Le dossier présenté à la Commission Clavap et au Conseil Municipal en juillet, validé par les services préfectoraux, a donné lieu à quelques remarques des personnes associées consultées, que l'Atelier Sites et Projets a pris en compte dans le dossier actualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) présentée sachant que l'AVAP, qui a été prescrite avant la publication de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, deviendra automatiquement un Site Patrimonial Remarquable (SPR) au jour de sa création.**
- **Approuve les documents présentés qui font partie intégrante de la présente délibération, à savoir : le rapport de présentation, le règlement graphique, plans A3 et A0 et le règlement écrit**
- **Donne délégation de signature à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à la présentation délibération.**

S.P.R - PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif du SPR (Site Patrimonial Remarquable) est la valorisation du patrimoine.

La Fondation du Patrimoine est également attachée à cette valorisation et la soutient dans le cadre de souscriptions publiques mais aussi d'aides financières.

Il est proposé qu'elle puisse soutenir des travaux de restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat situé dans la zone ciblée du SPR. Le principe est le suivant : la commune abonde un fonds de concours de 15 000 € (déjà évoquée et inscrite au budget 2018) crée et géré par la Fondation du Patrimoine en vue du versement (sous réserve de l'acceptation des dossiers) d'une aide et/ou de déductions fiscales selon que le bénéficiaire soit imposable sur le revenu ou non. La proposition est faite que la subvention octroyée à travers la convention signée avec la Commune soit de :

- 15% du montant des travaux pour les personnes qui ne paient pas d'impôts sur le revenu
- 5% du montant des travaux pour les personnes qui bénéficient d'une déduction fiscale.

Après en avoir délibéré, considérant que cette disposition constitue une opportunité pour accompagner et favoriser les projets des particuliers, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la convention de partenariat entre la commune de Chef-Boutonne et la Fondation du Patrimoine. Une information précise des conditions d'éligibilité de ces dispositions sera faite.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs, l'impact incontournable de cette démarche sur l'économie locale.

CONCOURS D'UN ARCHITECTE CONSEIL

Monsieur le Maire explique que la valorisation du patrimoine est une démarche collective mais également individuelle. Il convient de la vulgariser et pour se faire un accompagnement peut être mis en place. Outre les permanences des services de l'Architecte des Bâtiments de France, il est proposé de solliciter le concours de Monsieur Buffeteau (ancien intervenant au Conseil d'architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) pour conseiller les particuliers et réaliser une animation pédagogique autour du partage de la valorisation de l'architecture auprès de la population, des artisans (à définir). Des temps collectifs seront organisés.

Monsieur Buffeteau ne fait pas de maîtrise d'œuvre et ne pourra donc pas être juge et partie.

La démarche de la collectivité est d'accompagner les demandeurs pour mener à bien, la concrétisation de leurs projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier à Monsieur BUFFETEAU de la société EntrEliEux de ROCHEFORT (17) une mission de conseil auprès des porteurs de projets, dans le cadre du SPR moyennant un coût unitaire de sa prestation par ½ journée, est de 462.62 € TTC.

Une communication sera faite auprès de la population.

TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION DE LA PART COMMUNALE

Dans le cadre de l'organisation de la commune nouvelle, il convient d'harmoniser le taux et les modalités d'exonération de la part communale de la Taxe d'aménagement. Après discussion, il est proposé à chacun des 4 conseils municipaux, de retenir les dispositions décidées par Chef-Boutonne, en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le taux communal de la Taxe d'aménagement à 1% et décide d'exonérer de cette taxe, toutes les catégories énoncées au titre des exonérations facultatives, afin de faciliter et soutenir les investissements.

ACHAT DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DES PROJETS AVEC LA CONSTRUCTION DE L'EHPAD

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce dossier. Afin de mener à bien le dossier relatif à la construction de l'EHPAD, il a été envisagé de réaliser une dation avec M. Garnier propriétaire du terrain jouxtant celui sur lequel sera concrétisée la construction du nouvel EHPAD. Il est en effet nécessaire de disposer d'une bande de terrain que M. Garnier ne souhaite pas détacher de sa parcelle. Des rencontres ont eu lieu pour organiser cette opération mais après avoir été informé que la dation était possible, le contexte ne le permettrait pas.

Monsieur le Maire suggère que la décision à prendre soit différée, afin que les études notariales s'accordent sur la solution juridique à trouver et ainsi permettre l'avancement du dossier.

D'ores et déjà le Conseil Municipal, à l'unanimité, réitère son accord de principe pour la concrétisation de l'opération avec M. Garnier.

ESQUISSE DE LA REHABILITATION DE LA MAISON PLACE DU GRAND FOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acte d'achat de la dite maison appartenant initialement aux conjoints Rousseau est programmée le 25.10.2018.

Madame Claire ARCHIMBAUD, missionnée pour l'étude de faisabilité du projet de réhabilitation en logements locatifs de la maison Rousseau Place du Grand Four a transmis une esquisse et un chiffrage qui ont été étudiés par la commission Travaux – Patrimoine ». Le dossier n'est pas recevable en l'état. Par souci de transparence, Monsieur Joël Proust commente les plans proposés mais il convient de revoir l'architecte pour reconsidérer le projet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique aux élus que l'association Soliha (Solidaires pour l'Habitat) accompagne les propriétaires occupants ou bailleurs dans la gestion de travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, ou de réhabilitation globale de logement et œuvre aux côtés des collectivités dans la réalisation de projets habitat et la recherche de financements.

Il propose de prendre rendez-vous avec cette association pour évoquer les dossiers communaux en cours. Les élus seront informés de la date de la rencontre, pour y participer si leur disponibilité le leur permet.

TRAVAUX DE RENOVATION D'UN LOGEMENT PLACE EMILE THOMAS

Le logement situé 2, Place Emile Thomas récemment vacant, nécessite une rénovation totale. Monsieur Joël Proust a commenté les plans et le programme de travaux à envisager devant la commission « Travaux Patrimoine » qu'il les a validés lors de sa réunion du 8 Octobre. L'estimation de l'opération réalisée en régie, est de 18 000 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget annexe du Parc Locatif sur lequel il convient de réaliser des virements de crédits que le Conseil Municipal à l'unanimité, valide comme suit :

BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF DM 2-2018		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
1641	Emprunts			5 000,00€	
2031	Frais d'études	3 400,00 €			
2132	Immeubles de rapport	1 600,00 €			
TOTAL		5 000,00 €		5 000,00 €	0 000,00 €
		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
6522	Reversement de l'excédent des BA		-20 000 €		
606311	Fournitures	2 000,00€			
615221	Services extérieurs - bâtiments publics	17 890,00€			
63512	Taxes foncières	110,00€			
TOTAL		20 000,00 €	-20 000 €	0,00 €	0 000,00 €

Il est précisé que la baisse du reversement au budget principal représentant 20 000 € sera compensé par ailleurs par le montant reprecisé par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, des Attributions de Compensation et du FPIC versés à raison de 13 000 € par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif. La différence est donc de 7 000 €.

REGLEMENT DE L'ETANG ET DES ABORDS DU CHATEAU DE JAVARZAY

Madame Sylvie Magnain commente le projet de règlement du site établi par la Commission « Animation de la vie locale » afin d'éviter les désagréments parfois constatés et rappeler les comportements à respecter pour la sauvegarde de l'étang qui a subi un désordre important cet été, amplifié par l'absence de pluie.

Ce règlement validé par le Conseil Municipal viendra compléter le règlement de pêche adopté chaque année.

Madame Magnain demande l'avis des élus sur une éventuelle réouverture de l'étang à la pêche. La majorité des élus préfère ne pas prendre de risques eu égard aux incertitudes qui ne sont pas levées et décide donc de maintenir l'interdiction de pêche dans l'étang. Les préjudices pour le fournisseur de poissons et pour les détenteurs de cartes annuelles sont évoqués.

BILAN DE L'UTILISATION DES BORNES ELECTRIQUES SITUEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

A la demande de M. Gripon, un bilan des utilisations des bornes électriques situées sur le territoire communal est commenté.

Localisation borne **Place Cail**

Année 2017															
	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL	Moyenne/j	Max/j
Nombre de recharges	3	2	4	1	5	7	2		6	22	15	5	72	0,2	3
Consommations électriques (en kWh)	7,219	6,062	13,533	3,77	13,622	11,691	4,263		9,432	263,959	563,917	63,407	960,875	2,63	381,87

Année 2018									
	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	TOTAL	Moyenne/j	Max/j
Nombre de recharges	14	8	26	9	7	10	74	0,41	4
Consommations électriques (en kWh)	479,055	107,708	199,032	94,803	58,425	94,877	1033,9	5,71	355,89

Localisation borne **Stade**

Année 2017															
	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL	Moyenne/j	Max/j
Nombre de recharges					1	1			2	1			5	0,01	1
Consommations électriques (en kWh)					2,108	2,383			5,216	1,335			11,042	0,03	3,55

Année 2018									
	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	TOTAL	Moyenne/j	Max/j
Nombre de recharges		1	1			1	3	0,02	1
Consommations électriques (en kWh)		8,202	5,976			0,664	14,842	0,08	8,2

UTILISATION DE L'AILE EST DU SAST

Monsieur le Maire indique que le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, occupe actuellement le local où était l'ancien office de tourisme Place Cail (à côté du Bar de M. Pacaud). Cet accueil est exigu et ne correspond pas aux besoins du service qui est donc à la recherche de solutions. Le bâtiment B que le Conseil Départemental n'occupe plus pourrait a priori convenir.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes qui examine plusieurs demandes pour d'autres projets souhaiterait qu'il soit donné une cohérence générale aux conditions d'accueil. La réflexion sera donc menée par le bureau communautaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce d'ores et déjà favorable au principe de cette mise à disposition.

**MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES :
ECRITURES COMPTABLES POUR CESSION DES ORDINATEURS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide la cession des ordinateurs acquis par la commune de Chef-Boutonne pour permettre à chacune des collectivités concernées par la mise en réseau, d'être propriétaire du matériel informatique dont l'achat a été groupé. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les écritures comptables correspondantes.

**TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE VOIRIE DE LA BOUTONNE EN SYNDICAT A
VOCATION UNIQUE DE VOIRIE DE LA BOUTONNE AU 1^{ER} JANVIER 2019**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que suite à la fusion des Communes de Pouffonds et Saint-Génard, laquelle entraîne la dissolution du SIVEM (Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Environnement de « La Marseillaise »), c'est la commune nouvelle de « MARCILLÉ » qui adhèrera au Syndicat de Voirie de la Boutonne, et non plus le SIVEM.

Cette modification d'adhésion ayant pour conséquence, le retour à un Syndicat à Vocation Unique en remplacement du Syndicat Mixte Fermé (créé en janvier 2017), la modification des statuts du Syndicat et le changement de son nom.

De plus, en raison de la fusion des Communes de Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay qui deviennent commune nouvelle de « VALDELAUME » et celles de Chef-Boutonne, Crézières, La Bataille et Tillou, Commune Nouvelle de « CHEF-BOUTONNE », il doit être pris en compte de ces changements dans les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la transformation du SYNDICAT MIXTE FERMÉ de VOIRIE en SIVU VOIRIE.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette transformation qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.
- Adopte les nouveaux statuts de ce SIVU VOIRIE.

**MUTUALISATION DE LA CHAUFFERIE DE L'EHPAD AVEC CELLE DU LYCEE
MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET MISSION SPS**

Dans le cadre du dossier de mutualisation de la chaufferie de l'Ehpad avec celle du Lycée, il convient de passer un marché de CONTROLE TECHNIQUE et un marché de SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier

- La mission de contrôle technique à la SOCOTEC de Niort (79) pour un montant de 3 744 € TTC
- La mission SPS à QUALICONSULT de Chasseneuil du Poitou (86) pour un montant de 1 152 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication évoque les points suivants :

- Bilan très positif de l'action Terra Aventura
- 30 personnes ont participé à la visite de la ville le samedi 29 Septembre 2018
- Dimanche 4 Novembre à 17 heures, spectacle «11 » dans l'église Saint-Chartier
- Compte rendu de la cérémonie de remise de prix pour les concours Photos et Maisons Fleuries
- Annonce du thème du concours photos 2019 : Venelles, sentiers et chemins....

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des Affaires Sociales

- Regrette que le Forum des préventions organisé à Chef-Boutonne le 25.09.2018 et dont l'objectif de donner des outils ou des conseils aux personnes en perte d'autonomie n'a pas connu la fréquentation espérée. Mme Bettan souligne par ailleurs, le professionnalisme des intervenants et la qualité de l'action.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux de la Voirie et de la Valorisation du Patrimoine

- Dresse le bilan des travaux en cours dont les travaux de rénovation du logement de la Place Emile Thomas (en régie) les travaux d'éclairage dans l'église Notre-Dame...
- Précise qu'un piquet d'honneur sera organisé à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Le repas annuel entre élus et agents aura lieu le 14 Décembre
- Invitation des élus à la restitution de l'audit réalisé par la CCI 79 dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.
- Participation citoyenne : la gendarmerie a pris note des candidatures et organise l'action. Monsieur le Maire remercie les élus qui s'y sont inscrits
- Les horaires d'ouverture des brigades de la Communauté de brigades ont changé. Ils seront communiqués sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr

Puis les élus évoquent divers sujets ou dossiers :

- Positionnement du « passage piétons » qui relie la mairie aux écoles : Il est convenu de ne pas le déplacer considérant que le code de la route prévoit que les piétons sont de droit prioritaires sur une zone 30km/h. La matérialisation actuelle ne sera donc pas renouvelée et s'effacera au gré du temps.
- Stationnement devant la Boulangerie Vacher : les PV dénoncés sont probablement liés à des stationnements jugés dangereux mais aucune action communale ne les a initiés.
- Intervention sur les missions de la médiathèque et une éventuelle harmonisation sur le territoire communautaire : le sujet est en réflexion et fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal
- Programmation attendue des travaux sur les chemins.

La séance est close à 23h50.

Ainsi délibéré, le 15 Octobre 2018, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET